



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

### DELIBÉRATION N° 2024/53

#### OBJET : TARIFS DE CONCESSION CIMETIERE – CASES ET PORTES DE COLUMBARIUM – PLAQUETTE POUR LE JARDIN DU SOUVENIR

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

#### Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN  
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à la présente assemblée que la dernière augmentation des tarifs de concession cimetière, cases et portes de columbarium et plaquette pour le jardin du souvenir a été décidée par délibération n° 2023/91 du 7 Décembre 2023.

Le conseil municipal,

- Vu les articles L. 2223-1, L.2223-13 à L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 15 de la loi n°2008-1350 du 19 Décembre 2008,
- Vu l'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avis favorable de la commission « Animation de la vie locale, Développement du commerce et de l'artisanat, Etat-Civil » et avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 19 septembre 2024 et 2 octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) De fixer les tarifs de concessions cimetièrre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 comme suit :

Nombre d'années	Concessions	TARIFS
30 ANS	3,125 m <sup>2</sup>	245 €
30 ANS	6,25 m <sup>2</sup>	480 €
50 ANS	3,125 m <sup>2</sup>	387 €
50 ANS	6,25 m <sup>2</sup>	765 €

- 2) De fixer les tarifs des cases de columbarium à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 comme suit :

Nombre d'années	Tarifs concession columbarium
30 ans	734 €
50 ans	1 010 €

- 3) Que le tarif pour les portes des cases soit fixé à **184 €**
- 4) De fixer le tarif de la plaquette pour le jardin du souvenir à **36 €** applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance  
Monsieur Sébastien HOGUET



**Date de publication :** 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le 16 OCT. 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

